

CONSEIL MUNICIPAL

23 janvier 2024

Spectateur présent : Mme Candela Annie, Mr Dran Thierry, Mr Collinet Martial

Absents excusés : Philippe Jules qui donne pouvoir à Didier Krebs, Mickaël Fleury qui donne pouvoir à Stéphane Derue.

Secrétaire de séance : Mr Vincent Odille

LECTURE DES DÉLIBÉRATIONS

DELIBERATION RACHAT DE PARCELLES RUE DU STADE

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il avait été convenu lors des travaux de réfection de la rue du Stade la parcelle C818 appartenant à Mme Flot Josiane devait être rachetée par la commune pour 9.15 € m². Une délibération doit être prise en ce sens afin de réaliser les formalités chez le notaire.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

DELIBERATION DEMANDE DE SUBVENTION SECURISATION DEVANT LA MAIRIE

Madame le Maire revient sur la sécurisation de la circulation devant la mairie abordée lors d'un conseil précédent (problèmes des coussins berlinois détériorés). L'étude menée avec le Conseil Départemental de la Marne propose une solution de sécurisation de la circulation en 3 zones, ce qui pourrait permettre un phasage des travaux.

Madame le Maire propose à l'assemblée de solliciter des subventions du Département pour la réalisation éventuelle de la première zone de ces travaux.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

INFORMATIONS RWE

Le parc éolien de Nuisement-sur-Coole – Saint-Quentin-sur-Coole est en cours d'étude. Il serait raccordé à un poste source à Vésigneul-sur-Marne. Le développeur RWE envisage le passage des câbles électriques par la route communale qui va de Mairy-sur-Marne vers Saint-Quentin-sur-Coole

La 1^{ère} option est de passer deux fourreaux sous les accotements de la chaussée avec 1 mètre entre câbles.

La 2^{ème} option est de passer deux fourreaux sous la chaussée et deux sous l'accotement avec une indemnité. La route serait remise en état à l'identique dans ce cas.

Quelle que soit l'option choisie par la commune, l'entreprise RWE propose une indemnité d'un montant de 140 000 € à la commune.

Il faudrait également prévoir la mise en place de 4 armoires relais sur la commune. RWE propose une indemnité d'occupation de terrain de 5 000 €/an.

Les indemnités proposées seront les mêmes pour toutes les communes concernées par le projet.

L'enquête publique démarrera début février 2024.

RECRUTEMENT AGENT TECHNIQUE

6 postulants ont été reçus pour le poste d'agent technique dont 3 Mairions. Le choix du candidat a été fait sur les compétences et l'expérience professionnelle. Mr VEDANI Mickaël a été retenu et débutera son CDD d'un an le 01/02/2024.

QUESTIONS DIVERSES

Proposition de vente d'une parcelle par un particulier à la commune : l'indivision Gerbaux possède 3 parcelles C235-C236-C238 rue de l'Hyvert. Elle propose de vendre à la commune la parcelle C238 sur laquelle une partie a déjà été utilisée par

la commune lors de la réfection d'une partie de la rue de l'Hyvert qui devait déjà être reprise. Madame le Maire demande au conseil municipal de réfléchir à un prix de vente à proposer.

Vestiaires foot : Différents dysfonctionnements dans les installations ont été soumis par les utilisateurs. La société Thirion est intervenue et des aménagements simples peuvent être faits. La commune a également signalé un manque d'entretien et de soins des locaux au club de foot. Enedis doit intervenir pour augmenter la puissance du compteur.

Contrôle station d'épuration : les installations et le réseau subissent actuellement un contrôle de la part d'un bureau d'étude à la demande de la CCMC.

Nouveaux lampadaires lotissement du Jardinnet : à la suite du changement des lampadaires dans le lotissement du Jardinnet, il a été constaté un manque d'éclairage dans la raquette de retournement de l'impasse des Cytises. Un devis a donc été demandé à AB entreprise pour un luminaire supplémentaire : tarif 6 680 € TTC.

TOUR DE TABLE

Monsieur Thierry Alips demande s'il est nécessaire de remettre des cailloux dans les chemins communaux. Oui, il faut le prévoir.

Monsieur Patrice Laurent indique qu'il a eu de nombreuses remarques sur l'article paru dans l'Union concernant les vœux du maire. L'article n'était en effet pas clair et pouvait prêter à confusion concernant les projets communaux. Malheureusement personne n'a la main sur la rédaction des articles écrits par les journalistes de l'Union.

Madame Béatrice Kandel demande si la maison louée par la commune rue de l'Hyvert est toujours louée. Oui, elle est toujours occupée et les locataires paient leur loyer. Cependant, elle manque d'entretien de leur part.

Monsieur Stéphane Derue demande si l'installation de tables et de bancs près du terrain de pétanque serait envisageable. Oui, c'est prévu.

Monsieur Didier Krebs demande si la prime pouvoir d'achat exceptionnelle pour les agents de la fonction territoriale pourrait être mise en place pour les agents de la commune. Il faut étudier la question avec des données chiffrées à l'appui. Ce sera l'objet du prochain conseil.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 22 h 15.

Le prochain conseil municipal est prévu le mardi 8 février 2024.